

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE À
L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DANS L'ANCIEN À
RÉNOVER - DISPOSITIF PASS ACCESSION 14000 €

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Habitat / logement
Numéro : 2023-D-216

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°171 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée.

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 : Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

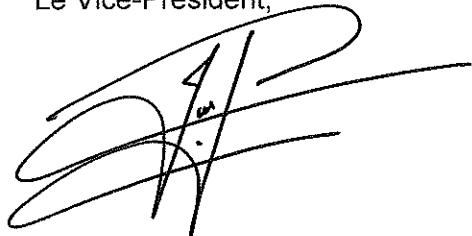
Article 3 : Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 ne sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de leur exécution.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget principal - article 20422 programme 1073 Pass Accession PLH 2020-2025.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 04 JUIL. 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 05 JUIL. 2023
Publié au journal
Le 05 JUIL. 2023

Cartouche budgétaire
Décision n°

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS)	Solde disponible avant proposition	Montant proposé	Solde disponible après proposition
			(A)	(B)	(C = A-B)	(D)	(E= C-D)
BP	1073 / 10202106	PASS ACCESION 2021-2025	1 685 000,00 €	457 000,00 €	1 228 000,00 €	14 000,00 €	1 214 000,00 €

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Participation GrandAngoulême
	Montant
2023 18	7 000,00 €
2023 19	7 000,00 €
TOTAL	14 000,00 €